

**AVIS PUBLIC
RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE**

OBJET DU RÉFÉRENDUM : Règlement numéro PC-2775-53.2 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE Re20 (ANGLE NORD-OUEST DU BOULEVARD DES SOURCES ET DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC—LAKESHORE) AFIN D'Y AUTORISER DES USAGES PUBLICS SOUS L'ÉGIDE D'UN ORGANISME RELIGIEUX, DESTINÉ AU CULTE, À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE ».

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par DANIELLE GUTIERREZ, présidente du référendum, que:

1. La liste référendaire a été déposée au bureau du président du référendum le 12 mars 2019 et qu'elle fera maintenant l'objet d'une révision.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR FORMÉ PAR LES ZONES Ra25, Ra27, Re20 et Re21:

2. Toute personne qui, le **15 janvier 2019**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - Être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné, être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
3. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné qui, le **15 janvier 2019**, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
4. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné qui, le **15 janvier 2019**, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant; Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre;
5. Personne morale :
 - Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le **15 janvier 2019**, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.
6. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée dans le secteur concerné, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
7. La liste référendaire peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

Hôtel de Ville
451, boulevard Saint-Jean – Salle du conseil – 2^e étage

Jour pour présenter des demandes	
Dates :	Heures :
LUNDI 18 mars	De : 10 h 00 à 13 h 00 14 h 30 à 17 h 00
MARDI 19 mars	De : 14 h 30 à 17 h 30 19 h 00 à 22 h 00
JEUDI 21 mars	De : 10 h 00 à 13 h 00

Donné à Pointe-Claire, le 13 mars 2019.



**PUBLIC NOTICE
REVISION OF THE REFERENDUM LIST**

OBJECT OF THE REFERENDUM : By-law number PC-2775-53.2 entitled “BY-LAW AMENDING THE ZONING BY-LAW PC-2775, WITH RESPECT TO THE AUTHORIZED USES IN Re20 (NORTH-WEST CORNER OF BORD-DU-LAC—LAKESHORE ROAD AND SOURCES BOULEVARD) SO AS TO AUTHORIZE PUBLIC USES UNDER THE RESPONSIBILITY OF A RELIGIOUS ORGANIZATION, DESIGNED FOR WORSHIP, EDUCATION AND CULTURAL PURSUITS”.

PUBLIC NOTICE is hereby given by DANIELLE GUTIERREZ, Referendum Officer, that:

1. The referendum list has been filed at the office of the Referendum Officer on March 12th, 2019 and will now be revised.

CONDITIONS TO BE RECOGNIZED AS A PERSON QUALIFIED TO VOTE AND HAVING THE RIGHT TO BE INSCRIBED ON THE REFERENDUM LIST OF THE SECTOR FORMED OF ZONES Ra25, Ra27, Re20 and Re21:

2. Is a qualified voter any person who is not disqualified from voting under section 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and who fulfills the following conditions on **January 15th, 2019** :

Being a physical person domiciled in the concerned sector and since at least six months in the Province of Quebec, being of full age and a Canadian citizen and not under curatorship.

3. Any sole owner of an immovable or sole occupant of a place of business in the concerned sector who is not disqualified from voting and who fulfills the following conditions on **January 15th, 2019**:

- Since at least 12 months, is the sole owner of an immovable or the sole occupant of a place of business in the concerned sector;
- In the case of a physical person, be of full age, a Canadian citizen and not under curatorship.

4. Any undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a place of business in the concerned sector who is not disqualified from voting and who fulfills the following conditions on **January 15th, 2019**:

- Since at least 12 months, is an undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a place of business in the concerned sector;
- Be designated by means of a power of attorney signed by a majority of the co-owners or the co-occupants who are such since at least 12 months, as the person entitled to sign the register on their behalf and to be entered on the referendum list, whichever the case maybe. The power of attorney should have been produced or be produced during the signature of the register.

5. Legal person:

- To have designated by resolution, among its members, directors or employees, a person who, on **January 15th, 2019**, is of full age, a Canadian citizen, not under curatorship and not disqualified from voting.

6. In the case of an application for entry concerning a person domiciled in the sector concerned, the applicant must indicate the previous domiciliary address of the person whose entry is requested and must present two documents, one of which mentions the name and date of birth and the other, the name and the domiciliary address of the person whose entry is requested.

7. The list of electors may be consulted and applications for entry (domiciled electors only), striking or correction must be submitted to the Board of Revisors at the following location:

Pointe-Claire City Hall
451 Saint-Jean Boulevard – Council Chambers – 2nd floor

Days for submitting applications	
Dates :	Times :
MONDAY, March 18	From: 10:00 a.m. to 1:00 p.m. 2:30 p.m. to 5:00 p.m.
TUESDAY, March 19	From: 2:30 p.m. to 5:30 p.m. 7:00 p.m. to 10:00 p.m.
THURSDAY, March 21	From: 10:00 a.m. to 1:00 p.m.

Given in Pointe-Claire, on March 13th, 2019.

DANIELLE GUTIERREZ
Referendum Officer